Prélude 1

L'acte analytique, ou au-delà du désir de l'analyste

Que nous enseigne la confrontation de *L'Acte psychanalytique*, *Séminaire* de 1967-1968, avec « Position de l'inconscient », *Écrit* de 1964 ?

Une première réponse nous est donnée par Colette Soler dans sa présentation du thème de cette V[e] Convention européenne, lorsqu'elle rappelle que l'inconscient n'est pas une notion, « l'inconscient est » (« Radiophonie », 1973), qu'il *ex-siste* simplement et s'éprouve en acte, à la différence de ce que nous lisons dans « Position de l'inconscient », où Lacan consacre quelques paragraphes à déployer ce qu'est et ce que n'est pas l'inconscient, prédication de l'être de l'inconscient. Un pas donc, de l'être à l'*ex-sistence*, qui conditionne le développement de la notion d'acte analytique, exposée au long des *Séminaires XIV* et *XV* et de leurs comptes rendus respectifs.

Quelles sont les implications et les conséquences de ce pas ?

Du côté des implications, ressort le recours nécessaire à la logique et à la topologie, pour pouvoir formuler un nouveau statut de l'objet *a*, un statut de consistance logique, qui dépasse sa conception d'objet cause du désir et, d'autre part, le détache de ses substances épisodiques, encore en vigueur dans « Position de l'inconscient ».

Quant aux conséquences, nous en soulignons une de poids, également relevée par Colette Soler[1]. Il s'agit du déplacement, dans la direction de la cure analytique, du désir de l'analyste à l'acte analytique. L'acte analytique permet à Lacan de sortir de l'impasse du désir de l'analyste, impasse parce que, comme tout désir, il ne peut pas se dire ; l'acte analytique, au contraire, se mesure à ses conséquences effectives : il y a un avant et un après, l'acte change le sujet. Cette expérience requiert une certaine position de l'analyste dans la cure : « Le psychanalyste se fait de l'objet *a*. Se fait : à entendre se fait produire ; de l'objet *a* : avec de l'objet a^2 ». De ce point de vue, la fin de l'analyse et l'expérience de la passe acquièrent un intérêt nouveau, et s'impose l'examen du rapport entre traversée du fantasme et acte analytique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la clinique psychanalytique, il ne serait pas inutile de passer en revue les différentes manifestations de l'acte dans la cure : *acting out* et passage à l'acte, et d'étudier leur différence avec l'acte analytique, pas toujours facile à préciser, en particulier dans le cas de l'acte analytique de sortie de l'analyse et du passage à l'acte. Lacan étend même à la sublimation, « fruit typique de la situation analytique[3] », la portée de la répétition propre à l'acte, ce qui introduit encore une autre perspective d'étude.

Nous ouvrons donc ici quelques pistes de réflexion sur lesquelles – outre d'autres qui surgiront sans doute – nous souhaiterions entendre des contributions lors de notre rencontre du 2 au 4 juillet 2027 à Paris ; nous vous y encourageons vivement.

Ana Martínez

Barcelone, octobre 2026

[1] C. SOLER, « Acte analytique », conférence donnée au Séminaire École de l'EPFCL-FFCLE, 01/03/2024, vidéo en ligne sur www.ffcle.es

[2] J. LACAN, « L'acte psychanalytique », Compte rendu du séminaire 1967-1968, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 379.

[3] J. LACAN, *Le Séminaire, Livre XIV, La Logique du fantasme*, Paris, Seuil & Le Champ freudien, 2023, p. 201.